

LA MAIRIE VOUS INFORME

Le mot du Maire

Avant d'aborder les différents sujets concernant notre commune, je voulais vous rappeler que nous maintenons une actualité sur notre site internet notamment avec les différentes informations reçues en mairie. Si vous rencontrez des problèmes pour consulter et utiliser ce site, nous pouvons vous aider, aussi n'hésitez pas à demander.

*D'autre part, j'ai eu le plaisir de célébrer le baptême républicain de **Lilly Benteux**, le 10 juin 2023, à qui nous souhaitons que du bonheur.*

À l'occasion de la fête patronale, les 29 et 30 juillet, l'éclairage nocturne sera maintenu. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à la sortie de la messe de 9 h 30.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Rassemblement citoyen à l'appel de l'AMF

Suite à l'appel de l'Association des Maires de France à se réunir devant les mairies, le lundi 3 juillet 2023 à 12 heures, en soutien aux maires victimes des émeutes urbaines de ces dernières semaines, un petit groupe d'élus et de citoyens de Saint-Etienne des Champs s'est réuni devant la mairie.

Même si notre petite commune rurale est loin des grandes métropoles où se sont déroulées les émeutes et les incivilités, cette réunion a été l'occasion de rappeler notre attachement aux valeurs de la République mais aussi notre inquiétude pour notre jeunesse devant la montée des violences, la perte des repères, le non-respect des valeurs républicaines et l'engagement citoyen.

Que l'ordre républicain retrouve sa place et soit maintenu.

Vive la République.

Voirie

Travaux prévus ou en cours

- Une remise en état du chemin (dit chemin de Loutre) mitoyen avec Condat en Combraille est en cours, financé par moitié par chacune des deux communes.
- Des travaux de voirie (enrobé à chaud) sur une section de la route de chez Geille ainsi qu'une remise en état (empierrement et curage des fossés) section du chemin de Mollanges à Verneugheol (VC 25 – partie basse). Ces travaux seront réalisés en septembre par l'Entreprise Coudert (subventions de l'Etat et du Département).

Autres

- L'ensemble des bâtiments publics de la commune est désormais équipé de lampes LED (basse consommation).
- Le mobilier intérieur de l'église (stalles et bancs) doit être remplacé en fin d'année. (subventions de l'Etat et de la Région).

Cimetière

Concernant l'entretien du cimetière, nous devons trouver une solution qui permettrait d'alléger le travail de désherbage surtout depuis l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.

Comme cela nous est conseillé et comme d'autres communes ont déjà fait ce choix, nous avons donc décidé de laisser les allées s'enherber et de procéder à une tonte régulière. Nous sommes conscients que cette solution n'est pas parfaite et qu'il faudra du temps avant d'avoir un résultat satisfaisant.

Chacun peut continuer à désherber devant sa tombe selon ses possibilités.

Elagage le long de la voie publique

Chaque propriétaire a le devoir d'élaguer ou de tailler ses arbres ou ses haies qui empiètent sur l'espace public.